

ASSOCIATION DIOCESAINE DE BEAUVAIS 15 rue Jeanne Hachette 60000 BEAUVAIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES **COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023





FCN ACES - Bureau de Champs-sur-Marne - 12 rue Albert Einstein - 77420 CHAMPS-SUR-MARNE - Tél. 01 64 68 58 85 www.fcn.fr

Société par actions simplifiée au capital de 202 500 € - Siège social : 8 rue Léonard de Vînci - PAE du Tilloy - 60000 BEAUVAIS - RCS Beauvais 402 159 883 - APE 6920Z Société d'Experts-Comptables inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Hauts-de-France Société de commissaires aux comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC Hauts-de-France



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Beauvais relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Provisions pour risques et charges: Il existe au passif de l'Association une provision pour « maintien de ressources des prêtres retirés ». Les modalités de détermination de cette provision sont détaillées dans le paragraphe 2.8 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés de la bonne application de la méthode et des calculs qui en découlent.

Nous avons obtenu des éléments probants en rapprochant ces hypothèses des statistiques actuelles.

- Amortissements des immobilisations: La méthode d'évaluation et d'amortissement des éléments principaux d'une immobilisation décrite en annexe 2.6, dénommée la méthode par composants, découlant de deux règlements (2002-10 et 2004-06), a été appliquée. Nous avons validé la pertinence des composants identifiés, la cohérence des durées d'utilité retenues ainsi que la permanence des méthodes pour les acquisitions de l'exercice.
- Titres de participation: Les titres de participation figurent au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les modalités de dépréciation des titres sont détaillées dans le paragraphe 2.6 de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à nous assurer que les dépréciations constatées sur l'exercice correspondent à la différence entre le coût de revient des titres et la valeur de la quote-part détenue dans l'actif net hors amortissements cumulés des sociétés filiales.
- Addition des comptes de la curie et des paroisses : Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons été conduits à examiner la méthodologie d'addition des comptes de la Curie avec ceux des paroisses décrite en annexe 2.5. Nous avons pour cela :
 - audité, les comptabilités des principales paroisses ainsi que leur contrôle interne,
 - contrôlé l'exhaustivité du périmètre retenu
 - validé les opérations réciproques entre les entités et leur neutralisation dans les comptes présentés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président, et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;



Association Diocésaine de Beauvais - Exercice clos le 31 décembre 2023

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beauvais, le 13 juin 2024

FCN ACES
Associé Arnaud JONES
Commissaire aux comptes





- Il approcio la camadata appropria da l'application per la direction de la convention ampaignant de contribute de mandrant et autorità de discontrata consideration de matter et autorità de discontrata de matter et autorità de discontrata de matter en cama de matter en cama de matter en cama de matter en cama de matter en capacita de la discontrata de matter en capacita de la discontrata de discontrata de la discontrata de la discontrata de discontrata della discontrata della discontrata della discontrata della discontrata discontrata della discontrata discontrata discontrata discontrata discontrata discontrata discontrata discontrata discont
- A appointed in particularities of terminalise day configure considerat (value or our company personal inflation to explications of featurements made advertigate consider to the decimal common made failed.

be a suit of the second and

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Comptes annuels



ASS DIOCESAINE



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	117 870	117 870		10 494
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 465 735		3 465 735	3 474 141
Constructions	49 354 260	26 095 075	23 259 186	23 272 301
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 973 866	1 616 121	357 744	312 713
Autres immobilisations corporelles	347 662	294 970	52 692	41 083
Immobilisations corporelles en cours	2 041 922		2 041 922	1 718 044
Immobilisations financières				
Participations	3 684 964		3 684 964	3 685 304
Autres titres immobilisés	401 867	1 611	400 256	401 867
Prêts	45 794		45 794	45 397
Autres immobilisations financières	3 638		3 638	3 638
Total I	61 437 578	28 125 647	33 311 931	32 964 983
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 804		1 804	38 442
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	107 443	34 331	73 112	94 247
Créances reçues par legs ou donations	146 621		146 621	335 632
Autres créances	737 337		737 337	695 899
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement	5 976 649	257 311	5 719 337	7 499 690
Disponibilités	6 323 844		6 323 844	6 032 598
Charges constatés d'avance	15 689		15 689	6 924
Total II	13 309 386	291 642	13 017 744	14 703 431
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	74 746 964	28 417 289	46 329 675	47 668 415
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				



ASS DIOCESAINE



Bilan passif

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds statutaires	4 129 777	4 129 777
Autres fonds propres	10 490 927	10 126 785
Fonds propres avec droit de reprise		
Autres fonds propres	4 820 757	4 820 75
Ecarts de réévaluation	10 789 044	10 789 044
Réserves		
Report à nouveau	9 265 542	9 509 33
Excédent ou déficit de l'exercice	-698 678	120 354
Situation nette (sous-total)	38 797 368	39 496 046
Subventions d'investissement	397 476	135 662
Total I	39 194 844	39 631 709
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	246 081	443 939
Total II	246 081	443 939
PROVISIONS		
Provisions pour charges	3 441 490	3 575 830
Total III	3 441 490	3 575 830
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 754 732	2 558 990
Emprunts et dettes financières diverses	17 381	165 828
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	358 223	288 593
Dettes fiscales et sociales	312 723	275 390
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	338 690	151 989
Autres dettes	665 511	524 874
Produits constatés d'avance		51 272
Total IV	3 447 260	4 016 936
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	46 329 675	47 668 41!

(1) Dont à plus d'un an (a)	1 214 169
Dont à moins d'un an (a)	2 233 091
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	





Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services	CARSON CALLS CALLS CONTROL OF	
Ventes de biens	86 879	91 896
Ventes de prestations de services	340 872	329 568
Produits de tiers financeurs	340 072	329 300
	1 900	26 000
Concours publics et subventions d'exploitation	6 427 791	6 257 312
Ressources liées à la générosité du public Dont Dons manuels	6 189 088	5 985 942
Dont Mécénats	185	
Dont Legs, donations et assurances-vie	238 520	271 370
Contributions financières	56 781	36 068
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	614 080	362 486
Utilisation des fonds dédiés	239 859	1 542 113
Autres produits	170 927	175 544
Total I	7 939 090	8 820 986
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	266 474	288 171
Autres achats et charges externes	3 287 009	2 869 628
Aides financières	296 779	131 837
Impôts, taxes et versements assimilés	314 008	280 649
Salaires et traitements	2 246 019	2 177 580
Charges sociales	923 783	848 754
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 602 123	1 735 537
Reports en fonds dédiés	42 000	196 633
Autres charges	10 575	9 188
Total II	8 988 772	8 537 976
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 049 681	283 010
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	142 983	107 779
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	229 779	80 047
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	25 153	42 652
Total III	397 915	230 478
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	66 975	353 023
Intérêts et charges assimilées	18 179	22 870
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	29 337	32 965
Total IV	114 491	408 857
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	283 424	-178 380



ASS DIOCESAINE



Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-766 258	104 630
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	6 072	
Sur opérations en capital	145 500	370 000
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	8 274	8 321
Total V	159 846	378 321
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	31 268	600
Sur opérations en capital	34 171	347 329
Total VI	65 439	347 929
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	94 407	30 393
Impôts sur les bénéfices (VIII)	26 828	14 669
Total des produits (I+III+V)	8 496 852	9 429 785
Total des charges (II+IV+VII+VIII)	9 195 53 <mark>0</mark>	9 309 431
EXCEDENT OU DEFICIT	-698 678	120 354

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	2 043 643	1 902 324
Total	2 043 643	1 902 324
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		(EW)
Personnel bénévole	2 043 643	1 902 324
Total	2 043 643	1 902 324



Compte de résultat

Annexe des comptes

1 - PRESENTATION DE L'ASSOCIAITON

- .1- Objet social
- .2- Périmètre des activités
- .3- Moyens mis en oeuvre

2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

- .1- Méthode générale
- .2- Changement méthode d'évaluation
- .3- Changement de méthode de présentation
- .4- Informations relatives au périmètre
- .5- Méthode d'addition des comptes
- .6- Modalités de dépréciations des actifs immobilisés
- .7- Cadre juridique des certains biens immobiliers figurant à l'actif
- .8- Hypothèses retenues pour le calcul de la provision maintien des ressources des prêtres retirés
- .9- Mise à jour du mode de détermination de la PIDR des laïcs
- .10- Portefeuille titres

3 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- .1- Modifications des comptes de capitaux et réserves
- .2- Legs et libéralités
- .3- Prise de participation
- .4- Emprunt bancaire
- .5- Chantiers diocésains

4 - NOTES SUR LE BILAN

- .1- Immobilisations
- .2- Participations SCI
- .3- Amortissements
- .4- Provisions
- .5- Charges constatées d'avance Produits à recevoir
- .6- Situation boursière
- .7- Charges constatées d'avance



- .8- Projet associatif et fonds dédiés
- .9- Fonds associatif et variation des capitaux propres
- .10- Charges à payer
- .11- Echéances des créances et dettes
- .12- Détail du portefeuille

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

- .1- Subventions versées
- .2- Quêtes diocésaines, Dons, Legs & Libéralités reçus
- .3- Produits & charges exceptionnels

6 - AUTRES INFORMATIONS

- .1- Evènements significatifs postérieurs à la date de clôture
- .2- Incidence de la fiscalité
- .3- Honoraires du commissaire aux comptes
- .4- Masse salariale des laïcs / Effectif du clergé
- 5- Etat des avantages et des ressources provenant de l'étranger

7 - TABLEAUX DES EMPLOIS RESSOURCES



1 - PRESENTATION DE l'ASSOCIATION

1.10bjet social

L'Association a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique, sous l'autorité de l'évêque, en communion avec le Saint-Siège, et conformément à la constitution de l'Église catholique.

1.2 Périmètre des activités

Les activités de l'Association s'exercent principalement sur une zone géographique qui correspond au département de l'Oise. Elles s'exercent également en lien avec les autres diocèses de la Province ecclésiastique de Reims et la Conférence des Evêques de France.

1.3 Moyens mis en oeuvre

Les moyens mobilisés reposent sur plus de 20 services (par exemple : service économat, service évangélisation des jeunes, service fraternités de proximité, service communication). Les services sont regroupés dans des pôles. L'Association compte 6 pôles (par exemple : pôle jeunes, pôle familles, pôle ressources).



2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce, du Plan comptable général et aux règles et spécificités établies par le Service des questions administratives, financières et juridiques de la Conférence des Evêques de France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.3 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.3.1 Contributions volontaires en nature

Les contributions en nature de l'Association sont constituées d'heures de bénévolat à l'économat et en paroisses permettant à l'Association de réaliser son activité cultuelle sur le territoire de l'Oise. Sur la partie économat, les différentes activités ont été répertoriés avec un nombre d'heures par semaine ou par réunion selon le type d'activité. Sur la partie des paroisses, le nombre d'heures par sacrements a été évalué et rapporté au nombre de sacrements, données fournies par la chancellerie. Les autres activités ont aussi été recensées et évaluées. Le total de ces contributions en nature est de 170 183 heures, le taux horaire retenu est celui du SMIC chargé soit 12.01 euros sur 2023 portant ainsi le total des contributions en nature à 2 043 643 euros pour l'Association Diocésaine.

2.4 Informations relatives au périmètre :

Les présents comptes annuels ont été obtenus par l'addition, après retraitement des opérations réciproques, de l'ensemble des comptes des établissements rattachés à l'association diocésaine de Beauvais au sens civil du terme à savoir :

Les comptes de la curie qui comprennent l'ensemble des services diocésains Les comptes des 31 paroisses et des 2 secteurs missionnaires.

Par définition, les établissements ayant une personnalité morale propre sont exclus des comptes de l'association diocésaine et ce même s'ils dépendent canoniquement du Diocèse.



2.5 Méthode d'addition des comptes :

L'addition des comptes a été réalisée selon une méthode similaire à celle utilisée pour les comptes combinés (règlement CRC 2002-12); les paroisses et les secteurs missionnaires ayant chacun une comptabilité d'établissement.

2.6 Modalités de dépréciation des actifs immobilisés :

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires). Il est constaté une provision pour dépréciation lorsque la valeur probable de réalisation de l'immobilisation à la clôture de l'exercice est inférieure à son prix d'achat.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). L'approche rétrospective avait été retenue pour l'application des nouveaux règlements relatifs aux amortissements à la clôture de l'exercice clos le 31/12/2005.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue. En moyenne, ces durées sont les suivantes:

Constructions:

40, 50 ou 100 ans pour le gros œuvre

30 ans pour les toitures et fenêtres

20 ans pour l'électricité, plomberie et agencements

Les immeubles sous commodat sont totalement amortis.

Agencements et aménagements des constructions 20 ans

Matériel de transport 5 ans

Mobilier de bureau 5 10 ans

Mobilier divers 5 10ans

Pour les nouvelles acquisitions ces durées peuvent être modulées en fonction de leur durée prévisible d'utilisation.

Immobilisations financières

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Il est constaté une provision pour dépréciation lorsque la valeur probable de réalisation des titres à la clôture de l'exercice est inférieure à son prix d'achat.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net (hors amortissement cumulé le cas échéant) et/ou les perspectives de rentabilité de la filiale concernée.

Une provision pour dépréciation a été enregistrée au cours de cet exercice pour un montant de $1.6 \text{ K} \in$.



2.7 Cadre juridique de certains biens immobiliers figurant à l'actif:

Un immeuble figurant à l'actif est régi par un « prêt à usage d'immeuble ». Il s'agit :

- du Lycée St Vincent à Beauvais (bâti : 2 521 126 / terrain : 311 883)

Le Lycée St Vincent est considéré comme biens « sous commodat » et est totalement amortis ; seules les taxes foncières sont remboursées.

A noter à fin 2023, il reste en attente la vente de l'ancienne école de Méru.

2.8 Hypothèses retenues pour le calcul de la provision « maintien de ressources des prêtres retirés » (MRPR)

Les hypothèses de base de calcul retenues sont les suivantes :

- pour les prêtres ayant plus de 75 ans et qui sont encore en activité : il a été considéré qu'ils travailleraient une période égale à 70% de leur espérance de vie.
- pour les prêtres ayant plus de 75 ans et qui sont retirés : le coût individuel annuel est multiplié par le nombre d'années d'espérance de vie.
- pour les prêtres ayant moins de 75 ans : le coût individuel annuel est multiplié par leur espérance de vie au-delà de 75 ans. Le résultat est minoré de 2 %, quote-part correspondant aux prêtres qui continueront à travailler au-delà de 75 ans.

2.9 Mise à jour du mode de détermination de la PIDR des laïcs :

Les règles de détermination des indemnités de départ à la retraite sont prévues par la convention collective du personnel salarié laïc de l'Association Diocésaine.

Le montant de cette indemnité est égal à 0.29 mois de salaire par année d'ancienneté.

2.10 Portefeuille titres:

Les titres sont évalués au prix de revient, frais d'acquisition inclus, et sont considérés comme des valeurs mobilières de placement ; seules les SCPI sont immobilisées.

Les moins-values sont calculées ligne par ligne.

Les dividendes ou coupons courus sont provisionnés.



3- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

3.1 Modification des comptes de capitaux et de réserves :

Le compte « Fonds Associatifs et Réserves a été mouvementé de la manière suivante sur l'exercice :

 + 364 142 € fonds associatif Paroisses : Affectation Résultat n-2

364 142

3.2 Legs et libéralités :

Durant l'exercice:

- divers legs pour un montant total de 238 520 € ont été comptabilisés en produits d'exploitation, avec une dotation en fonds reportés de 5 418 € et une reprise sur dotation en fonds reportés de 194 429 €. L'impact sur le résultat 2023 est donc de + 427 531 €.
- il est à noter que 6 legs ou solde de legs sont en attente d'encaissement au 31 décembre pour un montant total estimé de 146 651 € (141 303 € sont issus des exercices passés).

3.3 Prises de participation:

Aucune prise de participation n'a eu lieu sur l'exercice 2023.

3.4 Emprunt bancaire:

Sur 2023, il n'y a pas de nouveaux emprunts.

3.5 Chantiers diocésains :

Les chantiers diocésains se répartissent de la manière suivante au sur 2023 :

- Le montant des investissements 'chantiers diocésains' sur l'année 2023 s'élève à 1 681 563 €.
- chantiers terminés et immobilisés durant l'exercice : 1 351 653 € (dont 1 006 845 € de travaux en cours antérieurs activés sur l'exercice)

(travaux Auneuil / Chantilly / Eglise de Margny chauffage / Travaux Evêché/ Senlis Maison vicariales)

Chantiers diocésains en cours au 31 décembre 2023 :

chantiers 2013 non terminés en immobilisation en cours : 22 112 € (MP Mouy)
 chantiers 2014 non terminés en immobilisation en cours 1 164 708 €

(AAI cathédrale / Eglise Margny)
chantiers 2018 non terminés en immobilisation en cours 245 326 €

(Gouvieux)
- chantiers 2020 non terminés en immobilisation en cours 308 131 €

nantiers 2020 non terminés en immobilisation en cours 308 131 € (Bresles /Senlis maisons vicariales)



-	chantiers 2021 non terminés en immobilisation en cours	135 929 €
	(Chantilly /Chapelle St Joseph)	
-	chantiers 2022 non terminés en immobilisation en cours	17 400 €
	(Noailles)	
-	chantiers 2023 non terminés en immobilisation en cours	148 314 €
	(Senlis presbytère / Pierrefonds / Méru)	



4-NOTES SUR LE BILAN

4.1 Immobilisations:

	1er janvier	Augmentation	Diminution	31 décembre
LOGICIELS	176 292		58 422	117 870
TERRAINS	3 474 141		8 406	3 465 735
CONSTRUCTIONS	48 025 969	1 469 973	141 682	49 354 360
BIENS RECUS EN LEGS				
AUTRES IMMO CORPO.	2 214 407	178 777	71 655	2 321 528
IMMO CORPO. EN COURS	1 718 044	1 330 723	1 006 845	2 041 922
Total	55 608 853	2 979 473	1 287 011	57 301 315
PARTICIPATIONS	40 690			40 690
PARTICIPATIONS SCI	3 644 614		340	3 644 274
CREANCES RATTACHEES SCI				
AUTRES TITRES IMMO.	401 866			401 866
PRETS	45 397	14 900	14 503	45 794
AUTRES IMMO. FINANC.	3 638			3 638
Total	4 136 206	14 900	14 843	4 136 263
Total général	59 745 056	2 994 373	1 301 854	61 437 578



4.2 Participations SCI:

Tableau des filiales & des participations	capital	Autres capitaux (dont résultat)	% du capital détenu	Résultat du dernier exercice clos
SCI Notre Dame (Noyon)	3 230 000	- 1717 577	32.19	- 131 480
SCI Ste Marguerite (Méru)	2 702 000	- 124 902	19.43	31 255
SCI St Pierre (Beauvais)	5 350 000	- 1546 707	28.97	-200 407
SCI St Léger (Agnetz)	4 850 200	-326 149	10	3 598

Les pertes des SCI seront affectées en report à nouveau et non en compte courant d'associés en attente d'être soldées à terme. Il n'y a donc pas lieu d'enregistrer ces pertes dans les comptes de l'ADB.

Participations dans les filiales	Valeur comptable des titres détenus	Prêts & avces accordés	Cautions & avals donnés	Montant des dettes
SCI Notre Dame (Noyon)	869 784			
SCI Ste Marguerite (Méru)	525 000			
SCI St Pierre (Beauvais)	1 550 000			
SCI St Léger (Agnetz)	485 000	176 940	1 000 000	

4.3 Amortissements:

	1er janvier	Dotation	Diminution	31 décembre
LOGICIELS	165 798	10 494	58 422	117 870
CONSTRUCTIONS	24 753 667	1 457 664	116 256	26 095 075
AUTRES IMMO. CORPO.	1 860 610	122 147	71 664	1 911 093
Total	26 780 075	1 590 305	246 342	28 124 038



4.4 Provisions:

Libellés	1er janvier	Augmentation	Diminution	31 décembre
PIDR laîcs	299 261		33 548	265 713
MRPR clergé	3 260 904		103 792	3 157 113
Prov pour risques	15 665	3 000		18 665
Déficit Offrandes de Messes				
pour risques & charges	3 575 830	3 000	137 340	3 441 491
Valeurs Pierre	0	1 611		1 611
SCPI SG	0			
SCI	0			
pour dépréciation des titres	0	1 611		1 611
Locataires	35 535	7 208	8 412	34 330
pour dépréciation locations	35 535	7 208	8 412	34 330
V.M.P.	420 115	66 975	229 779	257 311
Pour dépréciation V.M.P.	420 115	66 975	229 779	257 311
TOTAUX	4 031 480	(1) 78 794	(2) 375 531	3 734 743

(1) dont exploitation: 10 208 / dont financières: 68 586

(2) dont exploitation: 145 752 / dont financières: 229 779

4.5 Produits à recevoir :

231 182

- Divers exploitation

211 341

- Coupons courus

19 841



4.6 Situation Boursière & différence sur les éléments fongibles de l'actif circulant :

Le poste «Valeurs mobilières de placement» compte tenu des cours boursiers à la fin de l'exercice, est évalué à : 5 501 786

Il est valorisé au Bilan pour sa valeur d'acquisition qui s'élève à :

5 615 598

- soit une plus-value latente nette de :

+ 143 499

- soit une moins-value latente provisionnée de :

257 311

Titres immobilisés:

- une dotation pour dépréciation de 1 611 € a été comptabilisée au 31 décembre.

Valeurs mobilières de placement :

- Une reprise de provision pour dépréciation de +162 804 € a été comptabilisée au 31 décembre. Le portefeuille est provisionné à hauteur de 257 311 €.

4.7 Charges constatées d'avance :

15 689

- Divers exploitation

796

- Assurance dommage ouvrage

493

- Divers paroisses

14 400

4.8 Projet associatif & Fonds dédiés :

projet associatif (néant)

fonds dédiés (FD) et fonds reportés (FR)

Libellés	1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	31 décembre
FD des paroisses				
FR sur legs ou donations	326 972	5 418	194 429	137 961
FD sur donations affectées	44 684			44 684
FD sur ress gene.public	40 541	36 583	40 541	36 583
FD sur legs affectés	31 743		4 889	26 854
Totaux	443 939	42 001	239 859	246 081



4.9 Fonds associatif (F.A) / variation des capitaux propres :

Libellés	01 janvier	Variation	31 décembre
F.A. sans droit de reprise			
Fonds statutaires	13 300 988	+ 364 143	13 665 131
R.A.N. paroisses N-2			
Apports	267 029		267 029
Legs & donations avec contrepartie d'actif immobilisé	688 543		688 543
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Report à nouveau	9 509 331	+ 120 354	9 265 542
R.A.N. paroisses N-2		- 364 143	
Résultat de l'exercice	+120 353	- 819 031	-698 678
F.A avec droit de reprise			
Apports	3 595 892		3 595 892
Legs & donations	1 224 864		1 224 864
ANAH subvention			
Ecarts de réévaluation	10 789 045		10 789 045
Subvention investissements	135 662	+ 261 814	397 476
Totaux	39 631 708	-436 863	39 194 844

4.10 Charges à payer :

271 274

408100	Fournisseurs - factures non parvenues	27 212
428200	Brut congés payés	81 980
438200	Charges sur congés payés	38 531
438600	Charges à régulariser	7 439
468600	Divers frais à payer	116 112

4.11 Echéances des créances & dettes à la clôture de l'exercice :

Créances :

Créances	Montant	A moins d'1 an	A plus d'1 an
Prêts	45 794	13 608	32 186
Dépôts & Cautionnements versés	3 638		3 638
Total actif immobilisé	49 432	13 608	35 824
Clients & comptes rattachés	107 443	107 443	
Autres créances	883 958	707 017	176 940
Charges constatées d'avance	15 689	15 689	
Total actif circulant	1 007 090	830 149	176 940

- 13 -

Dettes:

Dettes	Montant	A moins d'1 an	A plus d'1 an
Emprunts & dettes bancaires	1 754 732	557 944	1 196 788
Dépôts prêtres loyers de garantie	17 381		17 381
Dettes fournisseurs	358 223	358 223	RUMITA
Dettes fiscales & sociales	312 723	312 723	
Dettes sur immobilisations	338 690	338 690	devisar stranger
Autres dettes	665 511	665 511	Reservan
Produits constatés d'avance	165 641045	() () () () () () () () () () () () () (civings a Program
Total dettes	3 447 260	2 233 091	1 214 169

4.12 Détail du portefeuille :

Libellés	1er janvier	Augmentation	Diminution	31 décembre
Curie	7 577 947	787 193	2 749 540	5 615 599
Paroisses	332 382	8 827		341 209
Total	7 910 329	796 020	2 749 540	5 956 808



5- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 Subventions versées :

	2023	2022
SUBV. ENSEIGT CATHOLIQUE	10 000	10 000
SUBV. LOISY	0	0
SUBV. DIVERSES	48 091	40 680
SUBV. ACCORDEES PAR LES PAROISSES	23 144	25 882
SUBV. MOUVEMENTS	4 000	3 500
SUBV.FONDS SELAM	148 000	0
Sous totaux	233 235	80 062
REVERSEMENTS DONS & LEGS	16 869	15 523
Totaux	250 104	95 585

5.2 Quêtes, denier, dons, legs & libéralités :

	2023	2022
QUETES PAROISSES	1 891 665	1 835 904
QUETES EGLISES ET BATIMENTS DIOCESAINS	21 255	17 422
QUETES PAST. DES JEUNES / JMJ	7 815	5 946
QUETES ŒUVRES DIOCESAINES	185	0
QUETES AUMONERIE POLONAISE	4 433	2 456
QUETES VOCATIONS	8 336	9 405
QUETES COMMUNICATION	5 676	5 006
CASUELS	970 954	993 596
Totaux	2 910 319	2 869 735

	2023	2022
DENIER DE L'EGLISE	2 177 372	2 190 771
ABANDONS FRAIS PAR BENEVOLES	44 903	25 967
DONS RECUS PAR LES PAROISSES	104 342	91 513
DONS BLE EUCHARISTIQUE	22 547	25 914
DONS VOCATIONS	53 507	69 337
DONS DIVERS	181 172	68 719
DONS CHANTIERS - TRAVAUX	427 994	394 815
DONS SOLIDARITE DIOCESAINE	-197	306
RETENUES SUR IMPEREES	2 754	2 375
Totaux dons divers	837 022	678 946

	2023	2022
LEGS & DEVOLUTION EN CPTE DE PRODUITS	238 519	271 370
Totaux	238 519	271 370



5.3 Produits & charges exceptionnelles:

Produits			159 846
	Divers exploitation	14 346	
	Prix de cession immobilier	145 500	
Charges			65 439
	Divers exploitation	31 608	
	Valeur nette comptable immobilier	cédée 33 831	



6- AUTRES INFORMATIONS

6.1 Evènements significatifs:

- Evènements importants survenus depuis la clôture :

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2023, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

- engagements financiers donnés :

En mars 2017 le portefeuille « Société Générale » a été nanti à hauteur de 1 500 000 € au profit de la Société Générale pour garantir l'emprunt de 1 500 000 € souscrit par l'ADB pour une durée de 7 ans au taux d'intérêt fixe de 0.40%.

Des promesses d'hypothèques ont été concédées dans le cadre de l'emprunt de 1 300 000 € et dans le cadre de 2 emprunts souscrits en 2022 (500 000 € - 850 000 €).

La SCI St Léger a emprunté la somme totale de 6 000 000 € auprès de trois établissements bancaires au taux d'intérêt fixe de 2.30% sur 180 mois. L'Association Diocésaine garantit ce crédit à hauteur de 1 000 000 €.

autres engagements donnés :

Les legs acceptés durant l'exercice ne sont pas susceptibles d'opposition.

6.2 Incidence de la fiscalité :

Seuls les revenus fonciers et les revenus de valeurs mobilières de placement sont

fiscalisés : - Impôt dû sur les revenus fonciers :

7 368

- Impôt dû sur les revenus de valeurs mobilières de placement :

19 460

6.3 Honoraires du commissaire aux comptes :

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes au titre du contrôle légal des comptes de 2023 pris en charge dans l'exercice s'est élevé à 25 140 € TTC.



6.4 Masse salariale - effectif du clergé

Laîcs	E.T.P	Rémunération brute	Charges Sociales	Totaux	
Curie	26.89	1 201 861	678 038	1 879 900	
Paroisses	aroisses 2.55		13 647	64 195	

Année (au 01/12)	Prêtres, séminaristes en activité	Prêtres retirés	Trait. Brut	Cavimac
2023	50	25	771 926	423 987
2022	51	29	795 165	406 485



6.5 Etat des avantages et des ressources provenant de l'étranger

ETAT SEPARE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2023

Etat du contributeu	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Total						néant



7-TABLEAUX DES EMPLOIS RESSOURCES

Tableau des emplois ressources affectés à l'immobilier

EMPLOIS	MONTANT	RESSOURCES	MONTANT	
Utilisat.des collectes spécifiques	Collectes spécifiques		ub and 3	
Server Smillsten against	E REPRESENTE TO	place at at	setudhinoo	
Trvx sur biens d'autrui	0	Loyers	154 634	
Entretien	307 640			
Remboursements d'emprunts	801 058	Nouveaux emprunts	0	
TF/TH/CRL/IS	231 276	Rbt ch. / mad / refact.	57 159	
Acquisitions hors chantiers dioc.	0	Dons / Fonds Dédiés Trvx	4 889	
Acquisitions chantiers dioc.	1 681 563	Dons chantiers diocésains	427 994	
Souscription au capital de SCI	0	Remb. d'assurance	90 808	
Total emplois d'exploitation	3 021 537	Total ressources d'exploit.	735 484	
Coût de l'immobilier hors except.	2 286 053			
VNC actifs cedes	33 831	Prix de vente actifs cédés	145 500	
Total emplois exceptionnels	33 831		145 500	
Résultat except. sur l'immobilier			111 669	
Résultat de l'immobilier	- 2 174 384			



Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Ce tableau reprend des flux financiers et n'intègre donc pas les charges et les produits calculés.

EMPLOIS	2023	2022
Denier de l'Eglise	130 410	104 935
Vocations	4 802	3 754
Chantiers diocésains	6 411	5 962
Charges de communication pour la collecte	141 623	114 651
Coût des prêtres diacres & séminaristes	1 424 874	1 439 743
Coût du personnel laîc	1 854 184	1 684 444
Charges de personnel	3 279 058	3 124 188
De la curie et des services	2 281 930	1 717 906
Des paroisses	1 593 300	1 599 838
Des séminaristes	48 736	49 223
Autres charges de fonctionnement	3 923 966	3 366 968
Charges financières	47 516	55 834
Charges exceptionnelles hors immo cédées	31 268	600
Impôts sur les bénéfices	26 828	14 669
Autres charges	105 612	71 103
TOTAL DES EMPLOIS	7 450 259	6 676 910
RESSOURCES	2023	2022
Denier de l'Eglise	2 181 330	2 190 771
Quêtes diverses	1 891 665	1 849 312
Quêtes Vocations	8 336	9 405
Quêtes Chantiers	21 255	17 422
Casuel	970 953	993 596
Dons divers	637 795	461 283
Dons Vocations	53 507	69 337
Dons chantiers diocésains	427 994	394 815
Legs et donations	238 519	271 370
Produits issus de la générosité des fidèles	6 431 354	6 257 311
Produits financiers	168 136	150 430
Remb divers / transferts de charges	468 328	244 573
Produits divers	653 796	659 075
Produits exceptionnels	6 072	C
Prix de vente des immobilisations	145 500	370 000
Autres produits	1 441 832	1 424 078
TOTAL DES RESSOURCES	7 873 186	7 681 389
Capacité d'Autofinancement retraitée intégrant le prix de cession des immobilisations et neutralisant l'impact des fonds reportés	+ 422 927	+ 1 004 479

Commentaire du compte annuel des ressources

Emplois:

- Les charges de communication pour la collecte des fonds sont essentiellement constituées par les frais liés à la conception et à la réalisation des tracts et des diverses relances et par les frais de mailing et d'affranchissement.
- Les charges de personnel représentent les traitements, indemnités, salaires, charges sociales et fiscales du clergé et du personnel administratif laïc et des laîcs en mission d'église.
- Les autres charges de fonctionnement comprennent :
- pour la curie et les services l'ensemble des frais généraux, les impôts et taxes, les subventions versées aux mouvements et structures hors diocèse.

pour les paroisses l'ensemble des frais généraux et les impôts.

- Les charges des séminaristes correspondent à tous les frais afférents à leur formation et indemnités ainsi qu'aux frais de déplacement.
- Les charges exceptionnelles représentent les travaux effectués sur des biens dont nous ne sommes pas propriétaires et diverses régularisations.

Ressources:

- Le denier de l'Eglise correspond à la contribution volontaire annuelle des fidèles pour assurer la rémunération et les coûts des prêtres et des animateurs laïcs en pastorale.
- Les quêtes représentent la contribution volontaire des fidèles ; elles sont collectées lors des actions liturgiques. Elles sont généralement appelées pour le fonctionnement des paroisses ou de la curie. Ces quêtes ne figurent pas en ressources lorsqu'elles sont destinées à être reversées à des organismes externes au diocèse. (Quêtes impérées)
- Les vocations représentent la contribution des fidèles pour aider le diocèse à financer les frais de formation des futurs prêtres.
- Les chantiers diocésains représentent la contribution des fidèles pour aider le diocèse à financer la construction ou la rénovation des bâtiments à usage pastoral.
- Le casuel est versé par les fidèles pour « rémunérer » un service particulier accompli à l'occasion d'une célébration liturgique (baptême, mariage, obsèques...)
- Les produits divers correspondent principalement aux recettes des pèlerinages ; aux remboursements collectés sur les livres, revues, kt ; aux offrandes de cierges et troncs ; aux revenus locatifs et aux diverses contributions.
- Les produits exceptionnels représentent diverses régularisations.

